

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 007-210701579-20240617-DB\_033\_CM170624-DE



Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024 - 18 h 00 – convocation du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-033

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dernier règlement intérieur date de 2015 et qu'il est nécessaire de le mettre à jour.

Il présente le projet de règlement intérieur du personnel communal ainsi que le règlement concernant l'utilisation des véhicules de service. Celui-ci a été transmis au Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 04 avril 2024.

Ce règlement est destiné à tous les agents, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce règlement, afin qu'il entre en vigueur au 01 juillet 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du personnel communal.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Ardèche pour information.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** :

**Absent(s)** : M. ROUX

**Secrétaire de Séance** : M. F. MENARD

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,

Éric CUER.

Le secrétaire de séance,